

**Motion pour le maintien de la filière de formation BTS IPM
(Industrialisation des Produits Mécaniques) au lycée technique Pablo
Néruda présentée par la majorité Municipale**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE 12 JUIN DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 3 juin 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Sébastien, Mme RIDEL Patricia (de la question n°1 à la n°35), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUCHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine (de la question n°1 à la n°41 et à la question n°49), M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël (de la question n°1 à la n°3 et de la question n°35 à la n°49), Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la n°30), M. BREBION Bernard (de la question n° 3.1 à la n°49), Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°1 à la n°35).

Sont absents et excusés : Mme RIDEL Patricia (de la question n°36 à la n°49), Mme AUDIGOU Sabine (de la question n°42 à la n°48), M. PAJOT Mickaël (de la question n°3.1 à la n°34), M. BAZIN Jean (de la question n°31 à la n°49), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à la n°3), Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°36 à la n°49).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien (de la question n°36 à la n°49), M. PAJOT Mickaël à Mme BUQUET Estelle (de la question n°3.1 à la n°34), M. BAZIN Jean à Mme OUVRY Annie (de la question n°31 à la n°49), Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard (de la question n°36 à la n°49).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

M. Patrick CAREL, Conseiller Municipal Délégué, donne lecture de la motion présentée :

Le Rectorat de Rouen a annoncé son projet de supprimer dès la rentrée scolaire 2014 au lycée Pablo Neruda de Dieppe, la formation préparant au Brevet de Technicien Supérieur "Industrialisation des Produits Mécaniques" (BTS IPM).

- Considérant les besoins actuels de l'ensemble des industriels du cluster Dieppe Méca Energies,
- Considérant les besoins futurs annoncés par les services préfectoraux (*1.200 départs en retraite dans les 10 ans à venir au niveau de la filière mécanique et métallurgique sur le territoire de la C.C.I. de Dieppe*),
- Considérant les grands projets industriels (*la réalisation des champs éoliens offshore, les futurs véhicules construits par Alpine et les deux arrêts de tranche des centrales nucléaires*),
- Considérant le taux de chômage des jeunes,
- Considérant la politique volontariste annoncée par le Président de la République de maintenir le tissu industriel français,
- Considérant la priorité donnée par le chef de l'État à la formation des jeunes pour leur permettre d'accéder à un emploi pérenne,

Le Conseil Municipal de la Ville de Dieppe demande à Madame le Recteur de l'Académie de Rouen la réouverture du BTS "Industrialisation des Produits Mécaniques" au sein du lycée technique Pablo Neruda de Dieppe à la rentrée 2014.

Après débat, M. GAUTIER au nom du Groupe « Dieppe au Cœur », propose d'élargir la motion à l'ensemble des formations industrielles ou en alternance.

M. le Maire, favorable à l'ajout de cette proposition, soumet au vote la motion ainsi amendée, qui se décline comme suit :

Le Rectorat de Rouen a annoncé son projet de supprimer dès la rentrée scolaire 2014 au lycée Neruda de Dieppe, la formation préparant au Brevet de Technicien Supérieur "Industrialisation des Produits Mécaniques" (BTS IPM).

- Considérant les besoins actuels de l'ensemble des industriels du cluster Dieppe Méca Energies,

- Considérant les besoins futurs annoncés par les services préfectoraux (1.200 départs en retraite dans les 10 ans à venir au niveau de la filière mécanique et métallurgique sur le territoire de la C.C.I. de Dieppe),

- *Considérant les grands projets industriels (la réalisation des champs éoliens offshore, les futurs véhicules construits par Alpine et les deux arrêts de tranche des centrales nucléaires),*

- *Considérant le taux de chômage des jeunes,*

- *Considérant la politique volontariste annoncée par le Président de la République de maintenir le tissu industriel français,*

- *Considérant la priorité donnée par le Chef de l'État à la formation des jeunes pour leur permettre d'accéder à un emploi pérenne,*

Le Conseil Municipal de la Ville de Dieppe demande à Madame le Recteur de l'Académie de Rouen la réouverture du BTS Industrialisation des Produits Mécaniques au sein du lycée Pablo Neruda de Dieppe à la rentrée 2014.

Le Conseil Municipal de la Ville de Dieppe demande à Madame le Recteur de l'Académie de Rouen et au Président du Conseil Régional une concertation avec les industriels et professionnels du territoire dieppois sur les besoins en formations techniques (Bac +2) en vue de l'ouverture ou de la réouverture de sections BTS et de formations en alternance.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la motion ci-dessus, par :**

➤ **37 voix « pour » : Groupe « Dieppe au Cœur », Groupe « Dieppe Ecologique et Solidaire », Groupe « Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe »**

➤ **2 voix « contre » : Liste « Unis pour Dieppe ».**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--